



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

L'Holocauste au scanner

Question écrite n° 18146

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le livre L'holocauste au scanner, écrit par le Suisse Jurgen Graf, version abrégée d'un ouvrage du même auteur intitulé Der holocaust schwindel (La Fraude de l'holocauste) qui prétend récapituler l'ensemble des arguments révisionnistes. Il lui signale qu'un exemplaire de l'édition française, auquel était joint un bon de commande permettant de se le procurer auprès d'un éditeur belge, a été adressé à un certain nombre de parlementaires français. La diffusion sur le territoire national d'un opuscule particulièrement outrageant pour la mémoire des victimes du nazisme visant à nier la réalité de crimes contre l'humanité lui paraît inadmissible. Il lui demande donc quelles mesures peuvent être prises pour en interdire la propagation, en application des dispositions de la loi n° 90-615 du 13 juillet 1990.

Texte de la réponse

Le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire partage l'analyse de l'honorable parlementaire sur le contenu inadmissible de l'ouvrage « L'Holocauste au scanner ». Il lui précise qu'il a d'ores et déjà signalé à l'attention du garde des sceaux les passages lui paraissant susceptibles d'être incriminés au regard des dispositions de la loi du 29 juillet 1881 réprimant l'apologie des crimes contre l'humanité commis par les nazis et la contestation de ces mêmes crimes. Par ailleurs, il engage la procédure d'interdiction de circulation, de distribution et de mise en vente en France de cet ouvrage de provenance étrangère en application de l'article 14 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Données clés

Auteur : [M. Rodet Alain](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18146

Rubrique : Livres

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1994, page 4546

Réponse publiée le : 31 octobre 1994, page 5452